



Ville de Durbuy

Convocation du Conseil communal

Durbuy, le 8 août 2022.

Monsieur, Monsieur,

Avis à la population

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le **lundi 22 août 2022 à 19h00 à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.**

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS



SÉANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022.
3. CPAS - Modifications Budgétaires n°1 - Exercice 2022 - Tutelle communale
4. Règlement-redevance sur la délivrance de copies en exécution des dispositions réglementaires en matière de publicité de l'administration dans les communes
5. Règlement-taxe documents administratifs.
6. Intervention de la commune via un subside spécifique visant la prise en charge de la part de l'exploitation agricole adhérente au service pour les 500 premiers pneus "tourisme" - Règlement
7. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Heyd-Aisne - Compte 2021. Approbation.
8. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Izier-Ozo - Compte 2021. Approbation.
9. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Palenge - Compte 2021. Approbation.
10. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Petite Somme - Compte 2021. Approbation.
11. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Villers-Ste-Gertrude - Compte 2021. Approbation.
12. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Wéris - Compte 2021. Approbation.
13. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Palenge - Approbation du Budget 2023.
14. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Petite Somme - Approbation du Budget 2023.
15. ATELIER ENVIRONNEMENT Asbl. Désignation des représentants communaux - remplacement.
16. Idelux. Développement. Assemblée générale extraordinaire du 21

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

septembre 2022.

17. Idelux. Projets publics. Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2022.
18. GAL Pays de l'Ourthe - programmation européenne LEADER 2024 - 2027 - Adhésion.
19. Directeur général - Garanties locatives - délégation de signature - Information.
20. Convention cadre de financement et de prêt relative au remplacement du parc d'éclairage public communal Remplacement éclairage public – SOFILUX - Adhésion.
21. Eclairage public. Programme de remplacement des luminaires par des LED. Dossier 2022. 296 luminaires. Approbation de l'offre 20682211 et du mode de financement.
22. Plan d'Investissement Communal 2022-2024. Approbation
23. Rénovation des bassins de la piscine de Bohon - Lot 1 (remplacement liner). Approbation avenant 1.
24. Achat camionnette service bâtiments. Approbation des conditions et du mode de passation
25. Régie Foncière. Plan HP. Acquisition dans le parc résidentiel des Macralles. Parcelle n°46 (cadastre: 1, A, 647 K2). LARDOT Francis. Projet d'acte.
26. Régie Foncière. Plan HP. Acquisition dans le parc résidentiel des Macralles. Parcelle n°17 (cadastre: 1, A, 648 B2). AUTAERS Evelyne. Projet d'acte.
27. Enseignement : présentation du Projet d'établissement de l'école de Barvaux S/O.
28. Enseignement : présentation du Projet d'établissement de l'école de Heyd.
29. Service du Personnel - Nomination d'un ouvrier D2 pour la surveillance et le service nettoyage des écoles. Profil de fonction.
30. Service Patrimoine. Vente d'une parcelle communale à Izier.
31. Régie Foncière - Proposition d'achat d'un fonds forestier - NOIRHOMME - sis à Lignely. Décision quant au principe d'acquérir.
32. Service Patrimoine. Acquisition d'une Emprise en sous-sol à Heyd à Monsieur SARLET. Principe de l'acquisition.
33. Régie foncière. Principe de l'action en revendication de la propriété d'une parcelle indivise dans le futur lotissement à Ozo.
34. Service Patrimoine. Echange entre la Ville et le garage Noirhomme à Barvaux. Décision de principe sur l'échange.
35. Régie foncière. attribution du bail à ferme à G. JOURDAN sur le terrain à Palenge.
36. Régie foncière. Décision de principe quant à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la régie fédérale des bâtiments pour le bâtiment situé Route de Marche.
37. Régie foncière. Approbation du compromis de vente pour l'acquisition du bâtiment Bpost Route de Marche.

38. Régie foncière. Vente d'une parcelle agricole à Heyd cadastrée en partie 1576 H - Approbation du projet d'acte.
39. Régie Foncière - Proposition d'achat d'un fonds forestier - MEUNIER - sis à Deux Rys. Décision quant au principe d'acquérir
40. Régie foncière et Service Patrimoine. Vente de deux parcelles en 1 lot à Durbuy - Avenue Hubert Philippart - Approbation de l'acte authentique
41. Service du Personnel - Nomination d'un agent administratif D6 pour le service population: profil de fonction.
42. Service du Personnel - Nomination d'un agent administratif D6 pour le service population: profil de fonction.
43. Service du Personnel - Nomination d'un agent administratif D6 pour le service Accueil, courrier et casier judiciaire. Profil de fonction.
44. Service du Personnel - Nomination d'un agent administratif D4 pour le service des ressources humaines. Profil de fonction.
45. Règlement de travail relatif au télétravail - adoption.
46. Deuxième pilier de pension pour les agents contractuels - adhésion à la central d'achat du Service fédéral des pensions.
47. Recrutement - Un agent administratif (H/F/X/) Pour le service Population Mi-temps CDI - Conditions.
48. Recrutement : 2 puéricultrices (h/f/x) Contrat à durée indéterminée (Temps partiel) - Réserve de recrutement - Conditions.
49. Recrutement : Un agent constatateur (H/F/X/) - CDI à temps plein - Réserve de recrutement. Conditions.
50. Recrutement - Un agent administratif (H/F/X/) Pour le service des ressources humaines Temps plein CDI - Conditions.
51. Recrutement - 2 agents administratifs (H/F/X/) polyvalents pour le service Finance à temps plein CDI - Réserve de recrutement - Conditions

HUIS CLOS

52. Remplacement des Directrices d'école. Année scolaire 2022-2023.
53. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites - convenance personnelle (19/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
54. PE : Octroi d'un congé prestations réduites accordé au membre du personnel qui a 2 enfants de moins de 14 ans (18/24 - 2022 / 2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
55. PE : Octroi d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
56. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites - convenance personnelle (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
57. PE : Nomination à titre définitif à temps plein d'une institutrice

primaire : [REDACTED] (Matricule : [REDACTED]).

58. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification

59. Personnel. Service Recette. Mise à la pension : [REDACTED].

60. Personnel. Service Population. Mise à la pension : [REDACTED]
[REDACTED].
